

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2418

présenté par

M. Reda, M. Fait, M. Rodwell, M. Margueritte, Mme Klinkert, M. Ledoux, M. Haury, M. Mournet,
M. Zulesi, M. Ardouin, Mme Liliana Tanguy, M. Vojetta, Mme Lemoine, M. Perrot, M. Boudié,
Mme Métayer, M. Fiévet et M. Armand

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

«, en associant les professionnels des métiers concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'article 2 pour insérer après le mot « vivant » les mots «, en associant les professionnels des métiers concernés ». Cette insertion précise la nécessité d'impliquer activement les professionnels des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des sciences du vivant dans la réalisation du programme national d'orientation et de découverte de ces métiers. Ce programme, mis en place par l'État et les régions, a pour but de promouvoir ces carrières et de susciter l'intérêt des jeunes générations pour ces domaines.